

Séance
spéciale du
16 mai
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU SEIZIÈME (16^{ème})
JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER DE 20H30
A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Normand Gagnon, maire suppléant et conseiller du district 2,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Une (1) contribuable assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présent messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré les absences motivées de monsieur Jean Bélanger, maire, et de madame Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.05.246

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT
ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Monsieur le maire suppléant, Normand Gagnon, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et toutes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.05.247

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire suppléant et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Appui aux démarches visant à reconnaître l'immense contribution de monsieur Guy Ross, journaliste de CJBR, Radio-Canada Rimouski.

4. Proclamation de la Semaine québécoise des personnes traumatisées cranio-cérébrales du Québec.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Désignation d'un représentant de la Ville de Mont-Joli à l'assemblée générale de l'ATR-Gaspésie.
6. Autorisation de vente du lot 3 755 986 du cadastre du Québec à messieurs Éric et Yves Bonenfant.
7. Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre Norcast et la Ville de Mont-Joli.
8. Adjudication d'un mandat de services professionnels à monsieur Rémi Sénéchal.
9. Adoption d'une résolution de démarrage relative à l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Programme Rénovation Québec de la Société d'Habitation du Québec (SHQ).
10. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2010-1237 concernant le programme d'aide à la réfection des façades d'immeubles non-résidentiels au centre-ville.

FINANCES

11. Ratification d'embauche au poste de trésorier adjoint.
12. Autorisation de versement d'un appui financier au CPE Les P'tits Montois.
13. Autorisation d'achat d'une plaque vibrante pour le service des travaux publics.
14. Autorisation de paiement de l'adhésion au Réseau québécois des Villes et Villages en santé pour 2011.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

15. Autorisation de signature de permis dans le cadre de l'absence de monsieur Jules Banville.
16. Autorisation d'embauche d'un agent communautaire au service d'urbanisme de la Ville de Mont-Joli.
17. Autorisation d'embauche de monsieur René Bélanger pour de la formation aux employés de la division eau.
18. Autorisation d'affichage d'un poste de coordonnateur à la prévention pour étudiant au service de sécurité incendie.
19. Autorisation d'embauche d'étudiants au Camp de jour 2011.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Autorisation d'engagement financier concernant les activités de la Semaine de la municipalité.
21. Désignation des lauréats au Mérite municipal pour 2011.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22. Adoption des recommandations du comité de circulation de la Ville de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

23. Adjudication d'un contrat de services professionnels dans le dossier du remplacement du réservoir d'eau potable et de la construction d'un lit de séchage des boues par gel / dégel.
24. Adjudication d'un contrat pour la pose de revêtement bitumineux.
25. Adjudication d'un contrat pour la pose de bordures.
26. Adjudication d'un contrat pour la pose de revêtement bitumineux à l'accès ouest d'Ultramar.

URBANISME

27. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210 afin de modifier les usages autorisés au sud du boulevard Benoit-Gaboury.
28. Adoption du projet de règlement 2011-1254 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-1210 afin de modifier les usages autorisés dans les zones bordant la portion sud du boulevard Benoit-Gaboury.
29. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier les aires d'affectation bordant la portion sud du boulevard Benoit-Gaboury.
30. Adoption du projet de règlement 2011-1255 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier les aires d'affectation bordant la portion sud du boulevard Benoit-Gaboury.

AFFAIRES NOUVELLES

31. Autorisation d'embauches au service de sécurité incendie.
32. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

11.05.248

APPUI AUX DÉMARCHES VISANT À RECONNAÎTRE L'IMMENSE CONTRIBUTION DE MONSIEUR GUY ROSS, JOURNALISTE DE CJBR, RADIO-CANADA RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Société Radio-Canada implantera à Rimouski à l'automne 2013 une nouvelle station multimédia qui desservira tout l'Est du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette décision s'inscrit parfaitement dans le prolongement de l'histoire médiatique du territoire couvert par la station CJBR depuis sa fondation en 1937;

CONSIDÉRANT QUE le devoir de mémoire nous invite à souligner la contribution exceptionnelle des pionniers et des artisans qui ont marqué avec détermination et passion le monde de l'information pendant des décennies;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces piliers de l'histoire de CJBR, le nom du journaliste Guy Ross s'impose puisqu'il a incarné pendant plus d'un quart de siècle les nouvelles à CJBR;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ross fut le premier journaliste à temps plein embauché par CJBR en 1939 et qu'il a été associé à la préparation et à la diffusion des bulletins radiophoniques quotidiens de nouvelles avant d'assumer, à compter de 1954 lorsque CJBR-TV fut implanté, la responsabilité de chef d'antenne, et ce, jusqu'à son décès en 1972;

CONSIDÉRANT QUE Guy Ross a établi des standards très élevés par sa grande intégrité et sa rigueur alors qu'il a inspiré et servi de modèle à plusieurs jeunes journalistes qui sont devenus des figures de proue de la SRC tels Pierre Nadeau et Bernard Derome;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de perpétuer la mémoire de Guy Ross et que l'implantation prochaine à Rimouski de la nouvelle station multimédia par Radio-Canada représente une magnifique opportunité de poser un geste concret en ce sens;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli appuie l'initiative destinée à rendre hommage à monsieur Guy Ross, journaliste de la première heure à CJBR. Les membres du conseil adhèrent à la demande formulée à la direction de la Société Radio-Canada à l'effet de nommer la nouvelle station multimédia qui sera implantée à l'automne 2013 à Rimouski *La Maison Guy Ross*.

11.05.249

PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES TRAUMATISÉES CRANIO-CÉRÉBRALES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes traumatisées cranio-cérébrales du Québec se déroulera du 15 au 21 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des personnes accidentées cérébro-vasculaires, aphasiques et traumatisées cranio-cérébrales du Bas-Saint-Laurent (ACVA-TCC du BSL) parraine les activités de la Semaine québécoise pour le territoire du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le slogan « Casse-toi pas la tête » est une invitation à la prudence pour prévenir les accidents qui peuvent causer un traumatisme cranio-cérébral;

CONSIDÉRANT QUE l'ACVA-TCC du BSL apporte du support aux personnes accidentées et à leur famille pour briser l'isolement, favoriser le maintien des acquis et mieux comprendre les séquelles d'un traumatisme cranio-cérébral;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 15 au 21 mai 2011 « Semaine québécoise des personnes traumatisées cranio-cérébrales » et d'inviter la population à adopter des comportements sécuritaires sur la route, au travail et lors de la pratique d'activités sportives.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.05.250 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ATR-GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale de l'Association touristique régionale de la Gaspésie aura lieu au Club de Golf *Le Gaspésien* à Sainte-Anne-des-Monts le jeudi 26 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est membre de l'ATR et doit, à ce titre, désigner un représentant qui pourra exercer son droit de vote à ladite assemblée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de désigner Jean-Pierre Labonté comme représentant de la Ville de Mont-Joli lors de l'assemblée générale annuelle et/ou extraordinaire de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra au Club de Golf *Le Gaspésien* à Sainte-Anne-des-Monts le jeudi 26 mai 2011. Par cette même résolution, le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement (s'il y a lieu) à la personne désignée.

11.05.251 AUTORISATION DE VENTE DU LOT 3 755 986 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MESSIEURS ÉRIC ET YVES BONENFANT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli à messieurs Éric et Yves Bonenfant d'un terrain d'une superficie d'environ 558,8 m², connu et désigné comme étant le lot 3 755 986 du cadastre du Québec, terrain situé sur l'avenue des Aviateurs dans les Îlots du Crépuscule.

Le prix dudit terrain est de 21,63 \$ le m² pour un total de 12 086,84 \$ tel que décrit à la promesse d'achat signée par les parties le 5 mai 2011. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux relatifs à la transaction que rédigera le notaire désigné par l'acheteur.

11.05.252 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE NORCAST ET LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli un protocole d'entente avec la firme Norcast dans le cadre de son projet d'agrandissement impliquant le remplacement de 100 pieds de conduites d'aqueduc et d'égouts, l'insertion de ces conduites dans une conduite plus grande ainsi que le bétonnage de la conduite d'aqueduc. Le concept a fait l'objet d'une analyse par un ingénieur de la firme Roche Itée, Groupe-conseil, qui l'a approuvé.

11.05.253 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MONSIEUR RÉMI SÉNÉCHAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder un mandat à monsieur Rémi Sénéchal, photographe, pour la prise de photos destinées à la conception d'un outil de promotion de la Ville de Mont-Joli. Il s'agit d'un mandat de 750 \$ plus les taxes.

11.05.254

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION DE DÉMARRAGE RELATIVE À L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a institué par le règlement 2010-1237 un programme d'aide financière pour la rénovation des façades d'immeubles non-résidentiels au centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la zone définie audit règlement peut être considérée mixte puisqu'on y retrouve des immeubles à vocation à la fois commerciale et résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE les critères retenus pour déterminer cette zone incluent les conclusions d'une étude patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Rénovation Québec de la SHQ s'avère un complément idéal à l'initiative de la Ville grâce auquel les efforts de revitalisation du secteur seraient susceptibles de générer un plus grand impact;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil demande à la direction du Programme Rénovation Québec de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) d'adhérer audit programme par lequel la Ville investit 20 000 \$ alors que la SHQ contribue autant pour un total de 40 000 \$ annuellement, sommes qui sont versées en subvention aux propriétaires qui restaurent la façade de leurs édifices selon les critères et les normes définies aux programmes.

11.05.255

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-1237 CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À LA RÉFECTION DES FAÇADES D'IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS AU CENTRE-VILLE

Le conseiller Marcel Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2010-1237 concernant le programme d'aide à la réfection des façades d'immeubles non-résidentiels au centre-ville de Mont-Joli.

FINANCES

11.05.256

RATIFICATION D'EMBAUCHE AU POSTE DE TRÉSORIER ADJOINT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Dave Helgerson au poste de trésorier adjoint à la Ville de Mont-Joli pour la période du congé de maternité de madame Isabelle Aspirot. Monsieur Helgerson est entré en fonction le 5 mai 2011 et ses conditions de travail sont celles indiquées à la *Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Mont-Joli*.

11.05.257

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN APPUI FINANCIER AU CPE LES P'TITS MONTOIS

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance (CPE) Les P'tits Montois de Mont-Joli prépare un projet d'agrandissement visant à consolider l'organisme et à ajouter 13 places ainsi que 2,5 emplois;

CONSIDÉRANT l'ampleur des besoins des familles en matière de services de garde, que ce soit dans l'ensemble du Québec ou dans la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la famille contribue pour 82% à ce projet impliquant un investissement de 281 952 \$ et que le milieu doit participer pour une somme de 28 194 \$ ou 10% du total;

CONSIDÉRANT QUE la direction des P'tits Montois a sollicité l'implication de partenaires de la communauté tels que la Caisse Desjardins, le CLD de La Mitis et la députée de Matapédia, madame Danielle Doyer;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les familles mont-joliennes de voir ce projet se concrétiser;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 5 000 \$ représentant la contribution de la Ville de Mont-Joli à la réalisation du projet d'agrandissement du CPE Les P'tits Montois. Ce montant sera puisé à même le budget d'opération de la Ville ou au surplus non affecté. Il sera versé à la confirmation de la réalisation du projet.

11.05.258

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a sollicité des propositions en vue de l'achat d'une plaque vibrante;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) firmes ont présenté des soumissions à savoir :

- Dickner Inc. Mikasa MVH 206 GH 6 309,95 \$ + taxes
- Équipement Sigma Inc. Bomag BRP 35/60 6 995,00 \$ + taxes

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions ainsi que la recommandation du superviseur de l'approvisionnement et du service d'entretien, monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une plaque vibrante, modèle Mikasa MVH 206 GH au prix de 6 309,95 \$ plus les taxes de la firme Dickner Inc. de Mont-Joli. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement de la Ville et remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Par cette même résolution, le conseil autorise l'achat de deux (2) pompes avec boyau et adaptateur au montant de 649,14 \$ chacune, taxes incluses, à la firme Dickner Inc. Cette dépense sera aussi assumée par le fonds de roulement de la Ville et remboursable sur une période de cinq (5) ans.

11.05.259

AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ POUR 2011

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 100 \$ pour l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2011.

11.05.260 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

AUTORISATION DE SIGNATURE DE PERMIS DANS LE CADRE DE L'ABSENCE DE MONSIEUR JULES BANVILLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis et la Ville de Mont-Joli ont convenu d'une formule permettant de recourir aux services de monsieur Pierre-Luc Rioux afin de remplacer monsieur Jules Banville, inspecteur en bâtiment à la Ville, lors d'absence de ce dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil d'autoriser monsieur Rioux à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les permis qui devront être émis pendant l'absence de monsieur Banville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Pierre-Luc Rioux à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les permis normalement émis par l'inspecteur en bâtiment. L'entente convenue avec la MRC représente une présence de 28 heures / semaine réparties comme suit :

- Lundi et mercredi : en après-midi (4 heures X 2)
- Mardi et jeudi : la journée complète (8 heures X 2)
- Vendredi : en avant-midi (4 heures)

Cette autorisation s'applique à la période des vacances estivales du titulaire du poste, monsieur Jules Banville, et prévaudra également lors d'absences causées par la maladie.

11.05.261 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AU SERVICE D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli recoure aux services d'un agent communautaire depuis quelques années, poste comblé par un étudiant pendant la période estivale, dont le mandat consiste à faire respecter la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a eu lieu afin de pourvoir ledit poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Matthieu Dufresne au poste d'agent communautaire pour le service d'urbanisme de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Dufresne sera en poste pour une période de dix (10) semaines à raison de 35 heures / semaine au taux horaire de 12 \$.

11.05.262 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR RENÉ BÉLANGER POUR DE LA FORMATION AUX EMPLOYÉS DE LA DIVISION EAU

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche sur une base occasionnelle de monsieur René Bélanger afin de dispenser de la formation aux employés de la division eau du service des travaux publics. Une somme maximale de 3 000 \$ puisée au budget de soutien technique du service pourra être consacrée à cet effet.

11.05.263 AUTORISATION D’AFFICHAGE D’UN POSTE DE COORDONNATEUR À LA PRÉVENTION POUR ÉTUDIANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage par la direction du service de sécurité incendie d'un poste de coordonnateur à la prévention pour les étudiants en vue de la période estivale 2011.

11.05.264 AUTORISATION D’EMBAUCHE D’ÉTUDIANTS AU CAMP DE JOUR 2011

CONSIDÉRANT QU'un processus d'affichage de postes puis de sélection a permis d'identifier les candidats à retenir pour les postes à combler au Camp de jour 2011 du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection ont soumis une recommandation au conseil pour l'embauche du personnel du Camp;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'engagement des personnes suivantes :

Poste	Nom	Durée	Salaire
Coordonnatrice	Karine Ross	10 semaines – 40h	11,50 \$
Monitrices	Isabelle Lavoie Mélissa Desjardins Joannie Banville Sarah Larochelle Marie-Christine Guy Ariane Caron Poirier Jessica Lavoie	6 semaines – 40h	9,65 \$
Monitrices au service de garde	Anne-Marie Thibeault Véronique Bérubé Paris	6 semaines – 40h	9,65 \$
Monitrice spécialisée	Valery Gauthier	6 semaines – 40h	9,65 \$

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.05.265 AUTORISATION D’ENGAGEMENT FINANCIER CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souligne traditionnellement la Semaine des municipalités en invitant les personnes qui œuvrent au sein des différents organismes à un Souper des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE ce souper offre l'opportunité de rendre hommage aux lauréats du Mérite municipal et de procéder à la remise du Mérite Jean-Marie Carroll;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de l'Auberge Jacques-Cartier et d'autoriser une dépense d'environ 2 500 \$ pour la tenue de cette activité à l'Auberge Jacques-Cartier le mercredi 8 juin 2011. Cette dépense est prévue au budget dudit service.

11.05.266

DÉSIGNATION DES LAURÉATS AU MÉRITE MUNICIPAL POUR 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli profite traditionnellement de la Semaine des municipalités pour honorer des personnes et des organismes dont la contribution dans la collectivité a contribué à améliorer la qualité de vie de la population;

CONSIDÉRANT QUE la sélection des lauréats est effectuée chaque année à partir d'une liste de suggestions toutes aussi intéressantes les unes que les autres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de désigner les personnes ou organismes suivants à titre de lauréats du Mérite municipal de leurs catégories respectives pour 2011 :

« Citoyen » : Monsieur Jean-Marc Thibault, gestionnaire de la salle communautaire Père André-Boutin, Club des 50 ans et plus, La Guignolé

« Organisme » : Équipes du programme Sports-arts-études de l'École du Mistral (hockey, football, harmonie et guitare)

« Employé » : Monsieur Jules Banville, Club VTT, Club Lions, Gala folklorique, Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

« Mérite Jean-Marie Carroll » : Monsieur André Dubé, TGV, football, Cadets.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.05.267

ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE le comité de circulation de la Ville de Mont-Joli a tenu une réunion le 27 avril dernier afin d'évaluer de nombreuses situations observées sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres dudit comité ont émis des recommandations à l'intention du conseil municipal afin de corriger ces problématiques ou d'en minimiser les impacts;

CONSIDÉRANT QU'une constante se dégage des éléments soumis au comité à savoir la vitesse à laquelle circulent les véhicules dans les rues de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter les mesures suivantes :

- Abaisser la vitesse à 40 km/h en secteur résidentiel;
- Allonger la descente des trottoirs à l'intersection de l'avenue du Transfert et du boulevard Jacques-Cartier, côté ouest;
- Interdire le stationnement sur l'avenue Léonard, côté nord et installer une affiche « maximum 15 minutes – côté sud »;
- Procéder au lignage de l'accotement nord de l'avenue Villeneuve;
- Instaurer une zone de 30 km/h sur l'avenue Lavoie, entre St-Thomas et Thibault;
- Placer un « arrêt » à l'intersection de l'avenue Lavoie et de la rue Dandonneau;
- Agrandir la zone scolaire de 30 km/h sur la rue Aubin.

Ces actions seront réalisées en tenant compte de l'ensemble des normes et de la réglementation en vigueur sur le territoire de la Ville.

TRAVAUX PUBLICS

11.05.268

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE DOSSIER DU REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET DE LA CONSTRUCTION D'UN LIT DE SÉCHAGE DES BOUES PAR GEL / DÉGEL

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a eu lieu en vue de l'obtention de propositions pour des services professionnels dans le cadre du projet de remplacement du réservoir d'eau potable et de la construction d'un lit de séchage des boues par gel / dégel;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) firmes de consultants ont déposé des soumissions à la date limite soit le vendredi 15 avril 2011 à 11 heures;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'évaluation qualitative desdites soumissions a mené à l'ouverture des quatre (4) propositions monétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la formule de calcul permettant de déterminer le rapport qualité / prix des soumissions a mené au résultat suivant :

Rang	Firme	Coefficient	Montant \$
1.	Dessau inc.	7,09	176 264,76 \$
2.	Roche ltée	6,38	217 596,75 \$
3.	BPR inc.	6,27	215 030,24 \$
4.	Génivar	5,94	223 794,27 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Dessau inc. un contrat pour la fourniture de services professionnels consistant en la réalisation des plans et devis, l'élaboration des estimations préliminaires et définitives, la gestion de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux, bureau et chantier, dans le cadre du projet de remplacement de son réservoir d'eau potable et de la construction d'un lit de séchage des boues.

Le remplacement dudit réservoir fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du volet 1.3 du Fonds Chantier Canada Québec (FCCQ 1.3). Les détails de cette participation financière sont décrits au protocole d'entente liant la Ville de Mont-Joli et le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) du Québec référant au dossier numéro 800224.

Les travaux à réaliser consistent en la construction d'un nouveau réservoir souterrain d'eau potable de 3 500 m³, la démolition du réservoir existant ainsi que la construction d'un nouveau lit de séchage des boues par gel / dégel d'une capacité de 200 m³. La partie « remplacement du réservoir d'eau potable » du contrat constitue un mandat de 143 989,81 \$, incluant les taxes.

La réalisation du volet « construction d'un lit de séchage des boues par gel / dégel » est conditionnelle à une conclusion en ce sens de l'analyse prévue au présent contrat. Ce volet représente un montant de 32 274,95 \$, taxes incluses.

11.05.269 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA POSE DE REVÊTEMENT BITUMINEUX

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Groupe Lechasseur Ltée un contrat pour la pose de revêtement bitumineux destiné à boucher les trous creusés dans le cadre d'interventions au réseau d'aqueduc et d'égouts. Il s'agit des réparations les plus urgentes identifiées par le service des travaux publics.

11.05.270 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA POSE DE BORDURES

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Maurice Bélanger Paysagiste Inc. un contrat pour la pose de bordures sur la rue d'Anjou. Le mandat inclut la pose de 404 mètres linéaires de bordures au tarif de 45 \$ pour un total 18 180 \$, plus les taxes, le tout tel que décrit au document de soumission transmis le 13 mai 2011 par l'entrepreneur.

11.05.271 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA POSE DE REVÊTEMENT BITUMINEUX À L'ACCÈS OUEST D'ULTRAMAR

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Groupe Lechasseur Ltée un contrat pour la pose d'environ 580 m² de revêtement bitumineux à l'accès ouest de la station service Ultramar du carrefour giratoire au tarif de 37,44 \$ le m² pour un total de 21 715,20 \$ plus les taxes.

URBANISME

11.05.272 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS AU SUD DU BOULEVARD BENOIT-GABOURY

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'est présenté pour adoption à la présente séance du conseil le projet d'un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210 pour des zones bordant l'entrée sud du boulevard Benoit-Gaboury.

11.05.273 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-1210 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES BORDANT LA PORTION SUD DU BOULEVARD BENOIT-GABOURY

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier la configuration des aires d'affectation pour les terrains situés de part et d'autres de la portion sud du boulevard Benoit-Gaboury;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire conséquemment modifier les usages autorisés dans les zones correspondantes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement 2011-1254.

11.05.274 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LES AIRES D'AFFECTATION BORDANT LA PORTION SUD DU BOULEVARD BENOIT-GABOURY

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'est présenté pour adoption à la présente séance du conseil le projet d'un règlement modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme 2009-1209 pour la portion sud du boulevard Benoit-Gaboury.

11.05.275 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1255 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LES AIRES D'AFFECTATION BORDANT LA PORTION SUD DU BOULEVARD BENOIT-GABOURY

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L. R. Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier la configuration des aires d'affectation pour les terrains situés de part et d'autres de la portion sud du boulevard Benoit-Gaboury;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 2011-1255.

AFFAIRES NOUVELLES

11.05.276 AUTORISATION D'EMBAUCHES AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser la nomination de monsieur Dave St-Laurent au poste de lieutenant à temps partiel au service de sécurité incendie, ainsi que celle de madame Kathie Duhamel, au poste de lieutenant éligible. Par cette même résolution, le conseil autorise l'embauche de monsieur Alexandre Fortin à un poste de coordonnateur à la prévention au même service pour une période de dix (10) semaines de 40 heures à compter du 23 mai 2011.

11.05.277 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

11.05.278 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h02, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Normand Gagnon
Maire suppléant

Yves Sénéchal
Greffier

